



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**

Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n°2025\_OR\_036**

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

**Délégation de signature**

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.719-79 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la nomination de Madame Marie-Christine Janton, en tant que directrice de la stratégie et développement ressources humaines au domaine ressources humaines et développement social (DRHDS) de l'Université de Toulouse.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine Janton, directrice de la stratégie et du développement RH, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Domaine financier

| Centre de responsabilités budgétaires | Centres financiers  |
|---------------------------------------|---|
| N2_110 Ress.humaines                  | 110A03 DEVELOPPEMENT RH<br>110A07 AUTRES FRAIS RH<br>110A08 DD & RS<br>110PAT01 Entretien et viabilisation<br>110MS01 M.SAL.ETABLISSEMENT |

- engagements juridiques de dépenses de fourniture, de service, de travaux, de personnel (vacations et heures complémentaires) et de mission, inférieurs à 50 000 € HT par acte, après vérification de la disponibilité des crédits et de la régularité de l'achat pour le centre de responsabilités budgétaires ci-dessus ;
- certifications et liquidations du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations) de ce même centre de responsabilités budgétaires ;
- certifications de l'acquisition du droit pour les recettes de ce même centre de responsabilités budgétaires.

#### 1.2 Domaine général

- conventions de formation ;
- octrois du congé pour formation syndicale, pour formation professionnelle ou de représentation ;
- ouvertures et gestion des comptes épargne-temps ;
- attestations relatives aux autorisations d'absence et aux congés annuels.

### **1.3 Domaine particulier**

#### **1.3.1 Personnels enseignants, enseignants-chercheurs, ITRF et de bibliothèques**

- octrois et renouvellements des congés de validation des acquis de l'expérience ;
- octrois et renouvellements du congé de formation professionnelle ;
- octrois et renouvellements du congé pour bilan de compétences ;

#### **1.3.2 Personnels contractuels de droit public**

- promesses d'embauche et proposition financière pour les personnels de catégorie B et C.

#### **1.3.3 Personnels BIATSS**

- promesses d'embauche et proposition financière pour les personnels de catégorie B et C.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine Janton, délégation est donnée à Madame Régine Rico, directrice de la gestion des personnels, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'Université de Toulouse, l'ensemble des actes de la présente délégation.

### **Article 3**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 4**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 5**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

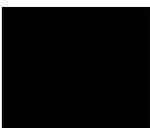
### **Article 6**

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 11/04/2025

La délégante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy



La délégataire,  
La directrice de la stratégie et  
développement ressources humaines,

Marie-Christine Janton



La suppléante,

Régine Rico,  
Directrice de la gestion des personnels,

